

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2021/16

PUBLIE LE Lundi 19 avril 2021

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2021-16 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 19/04/2021

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



SOMMAIRE

- I Délibération du Bureau Communautaire du 12 avril 2021**

- II Délibération du Conseil Communautaire du 15 février et 08 avril 2021**

- III Arrêtés et Décisions du Président du 19 avril 2021**

I

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 12 Avril 2021

LUNDI 12 AVRIL 2021

08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Danes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

N° 01B_12_04_2021

AVENANTS D'AJUSTEMENT DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE À ST MARTIN-BOULOGNE

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) s'est engagée à construire une nouvelle déchetterie dans la zone de l'Inquéterie, rue de l'hippodrome à Saint-Martin-Boulogne. Ce nouvel équipement viendra en remplacement de la déchetterie actuelle, implantée rue Louis Lumière à moins d'un kilomètre de distance.

Le Bureau communautaire du 31 janvier 2020 a décidé d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des marchés des lots 1 à 14, et tous les documents y afférant.

Le Bureau communautaire du 10 décembre 2020 a approuvé un avenant au marché de travaux avec l'entreprise **COLAS NORD EST - Lot 01 - pour une moins-value de 59.451,91 € HT** et ainsi de ramener le montant à 1.033.527,32 € HT. Le montant initial du marché était de 1.092.979,23 € HT

Dans le cadre des marchés de travaux, des adaptations sont nécessaires et il y a lieu de prévoir :

Lot 02 – terrassements en déblais/remblais – voirie – drainage secondaire – assainissement – réseaux divers : tranchée et génie civil – mur de quais – équipements de la déchetterie : RAMERY

- Raccordement des branchements Eaux Pluviales et Eau potable sur réseaux existants avec traversée de chaussée,
- Mise en place de fers I pour les butées de bennes,
- Adaptations des terrassements en limite de propriété.

Soit une **plus-value de 19.663,50 € HT**

Le montant initial du marché de 887.979,84 € HT est porté à 907.643,34 € HT

Lot 04 – clôtures – portails – espaces verts : SEVE - TERENVI

- Adaptations des linéaires des différentes clôtures.

Soit une **moins-value de 3.111,87 € H.T**

Le montant initial du marché de 154.222,51 € HT est ramené à 151.110,64 € HT

Lot 10 – couverture – étanchéité : CELM

- Suppression des échelles à crinolines,
- Mise en place d'un bandeau de finition en alu laqué.

Soit une **moins-value de 788,48 € HT**

Le montant initial du marché de 125.000,00 € HT est ramené à 124.211,52 € HT

Lot 12 – plâtrerie – menuiseries intérieures – peinture : BLANPAIN

- Gaine complémentaire dans bureau du quai.

Soit une **plus-value de 290,00 € HT**

Le montant initial du marché de 18.750,25 € HT est porté à 19.040,25 € HT

Lot 13 – électricité : EGL

- Mise en place d'une détection des fumées.

Soit une **plus-value de 8.466,28 € HT**

Cette prestation a été oubliée lors de l'élaboration du cahier des charges.

Le montant initial du marché de 37.974,74 € HT est porté à 46.441,02 € HT

Lot 14 – plomberie – sanitaire - ventilation : THERMOCLIM

- Mise en place de déversoirs muraux y compris raccordements et robinetteries

Soit une **plus-value de 2.407,00 € HT**

Afin d'améliorer l'exploitation et l'entretien du bâtiment, le maître d'ouvrage a demandé cette mise en place.

Le montant initial du marché de 11.600,00 € HT est porté à 14.007,00 € HT

Montant initial des marchés de travaux des lots 1 à 14 est de **3.190.197,61 € HT**

Montant cumulé des avenants est de -32.525,48 € HT

Soit une réduction globale de 1,02% du montant initial des travaux

Le nouveau montant des marchés de travaux est ramené à **3.157.672,13 € HT**

Après avis de la commission d'appel d'offres du 19 mars 2021.

Après avis de la commission Politiques de l'eau et développement balnéaire – Gestion et valorisation des déchets ménagers en date du 15 mars 2021.

Le BUREAU décide :

- **approuver la passation des avenants aux marchés de travaux pour les lots 02, 04, 10, 12, 13 et 14 pour la construction de la nouvelle déchetterie à Saint-Martin-Boulogne.**
- **autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants et toutes les pièces afférentes.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 15/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Brigitte PASSEBOSC
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

LUNDI 12 AVRIL 2021

08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Danes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

GESTION DES EAUX PLUVIALES

N° 02B_12_04_2021

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX ET OUVRAGES POUR LE PLUVIAL

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) possède des ouvrages d'eaux pluviales (bassins, réseaux de collecte et postes de refoulement) qu'il est nécessaire d'entretenir.

Ces ouvrages sont liés aux compétences et équipements suivants : assainissement (communes dont le réseau d'eaux pluviales urbaines n'est pas géré par un contrat de délégation de service public), zones d'activités économiques, aires d'accueil des gens du voyage et déchets.

Les prestations qui peuvent être nécessaires pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales consistent en :

- La surveillance des ouvrages
- L'entretien : nettoyage, curage...
- La maintenance électromécanique
- La réalisation d'analyses, de mesures de débit...

Le marché en cours arrive à échéance le 17 mai 2021.

Un appel d'offres a donc été lancé le 18 février 2021 pour renouveler ce marché de prestations de service sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande avec un maximum à 400 000 € HT et une durée 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 2 avril 2021 a décidé d'attribuer le marché à la société VEOLIA eau – Compagnie générale des eaux.

Après avis de la Commission Politique de l'eau et développement balnéaire – gestion et valorisation des déchets ménagers du 15 mars 2021,

Après attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 avril 2021,

Le BUREAU décide :

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au marché pour un montant maximum de 400 000 € H.T. et pour les prestations décrites ci-dessus.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

LUNDI 12 AVRIL 2021

08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Danes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 03B_12_04_2021

MARCHÉ ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché de travaux d'entretien et de réparation de voiries et trottoirs sur le patrimoine de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) arrivant à terme, il est nécessaire de relancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'entretien ou de création relevant des domaines d'intervention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

La procédure de consultation des entreprises est un appel d'offres ouvert avec les caractéristiques suivantes :

- Accord-cadre mono attributaire à bons de commande travaux.
- Montant maximum 2 000 000 € H.T.
- Durée 4 ans.

Après avis de la commission Développement économique et portuaire en date du 22 mars 2021,

Le BUREAU décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre pour la réalisation des travaux d'entretien ou de création relevant des domaines d'intervention de la CAB et toutes les pièces qui en résulteront pour un montant maximum de 2 000 000€ H.T. après avis de la Commission d'appel d'offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 19/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Danes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

ZONES ET PATRIMOINE ECONOMIQUES, PEPINIERS, CATEGORIE
N° 04B_12_04_2021
GARROMANCHE – VENTE DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ CHANNEL SEA FOOD

La société Channel Sea Food a sollicité la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour l'acquisition d'un terrain situé sur la parcelle n° XE 311p sise sur le parc d'activités de Garromanche à Outreau.

Le terrain correspond à une zone de stationnement attenante au bâtiment n° 10 dont la société est propriétaire.

Sur ce terrain, la société Channel Sea Food construira une nouvelle salle des machines aux normes, pour y piloter l'ensemble des chambres froides du bâtiment.

Au vu de l'avis du Service Local du Domaine du 02 décembre 2020, la vente s'effectuera au prix de 27,50 € HT/m², auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 102 m², sous réserve d'arpentage.

L'ensemble des pièces justificatives ont été transmises par la société, le dossier est qualifié de complet.

Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 22 mars 2021 ;

Le BUREAU décide :

- De vendre à la société Channel Sea Food, ou toute autre société, éventuellement de crédit-bail immobilier qu'il lui plaira de substituer, la parcelle de terrain cadastrée N° XE 311p au prix de 27,50 € HT/m², auquel s'ajoutera la TVA applicable à l'opération, pour une superficie d'environ 102 m² (sous réserve d'arpentage) soit un montant total HT de 2 805 €.

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la régularisation

de cette vente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 19/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Patrick COPPIN
Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Danes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

POLITIQUES SOLIDAIRES
N° 05B_12_04_2021
CHANTIERS JEUNES CITOYENS 2021

Conformément au projet de territoire «Ensemble agir pour nos quartiers», la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur capacité à entreprendre (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

Depuis la décision du Conseil communautaire en date du 7 février 2014, la mise en œuvre des chantiers jeunes citoyens par la CAB répond aux principes suivants :

- ✓ des jeunes de deux communes (entre 13 et 18 ans) associées ;
- ✓ des activités manuelles au service de la collectivité et des activités ludiques ;
- ✓ un engagement bénévole des jeunes et aucune rémunération directe ;
- ✓ un partenariat entre les jeunes et des associations à caractère social ;
- ✓ une gratification plafonnée à 1.250 € pour chacun des groupes (750 € pour les projets portés par les jeunes et 500 € pour l'association choisie par les jeunes).

L'opération suivante entre dans ce cadre :

Date	Structure jeunesse	Thème du chantier	Gratification		
			TOTAL	Projets des jeunes	Projet social
Vacances de Pâques (du 26 au 30 avril 2021)	Centre d'Animation jeunesse de Saint-Etienne-au-Mont	Chantier de restauration des remparts de Boulogne/Mer	1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	1 000 € à l'association Secours Populaire Français
	Centre d'Animation Jeunesse de Le Portel		1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2021 (lignes budgétaires 520-6574 et 520-657341 – opération Prévention), un conventionnement doit garantir que la gratification de la CAB est effectivement allouée aux projets des jeunes et à l'association à caractère social.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Économie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 16 mars 2021,

Le BUREAU décide :

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210412-05B_12_04_2021-DE

- d'accorder une subvention de 750 € à la ville de Centre d'Animation Jeunesse ;
- d'accorder une subvention de 750 € à la ville de Le Portel pour son Centre d'Animation Jeunesse ;
- d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association Secours Populaire Français ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 19/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

LUNDI 12 AVRIL 2021

08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Danes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

POLITIQUES SOLIDAIRES

N° 06B_12_04_2021

PROJET DE TERRITOIRE " ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS " - PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE - COFINANCEMENTS CAB

Le projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », approuvé par le Conseil communautaire du 17 octobre 2014, renouvelle l'intervention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en matière de politique de la ville et en direction des quartiers où des difficultés urbaines et sociales sont concentrées.

Le contrat de ville, signé le 26 juin 2015, a pour ambition de réduire les écarts entre des quartiers défavorisés (et reconnus prioritaires par l'État) et le reste de l'agglomération boulonnaise en améliorant le cadre et les conditions de vie.

Conformément au volet financier voté par le Conseil communautaire le 8 avril 2021, la CAB peut participer à des actions qui s'inscrivent dans les thématiques du contrat de ville et de la programmation annuelle de la Région qui répondent aux critères suivants :

- respect des priorités du projet de territoire de l'agglomération boulonnaise ;
- dimension intercommunale ou inter-quartiers des projets ;
- complémentarité avec les cofinancements apportés par l'État, la Région ou tout autre partenaire institutionnel.

Programmation 2021 du Contrat de ville / État

Pilier économique : développer l'activité économique et l'emploi

Axe	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Lever les freins à l'emploi et renforcer l'accompagnement à l'emploi	Cap'mobil	Un permis pour tous	90 032 €	30 000 €
	AMIE du Boulonnais	Animation territoriale	75 366 €	31 300 €
		Clause d'insertion : en situation de travail	59 420 €	29 500 €
		Alternance GO !	20 000 €	10 000 €
		TRE.2.0	28 100 €	14 050 €
		On a du mal à les mobiliser !	30 000 €	15 000 €
	Association DSU	Jeune anim 2	15 000 €	7 500 €
	Tous Parrains	Femmes : en route vers l'emploi 2021	25 000 €	7 500 €
Lever les freins à l'emploi		67 000 €	20 000 €	
Promouvoir et faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie	Ville de Le Portel	Forum de la formation professionnelle et de l'alternance	9 154 €	2 200 €
	AMIE du Boulonnais	Le numérique dans les quartiers	82 110 €	30 000 €
Encourager la création et le développement d'activités	BGE Littoral	Boutik école : devenir commerçant ça s'apprend !	51 000 €	17 000 €

économiques			Envoyé en préfecture le 19/04/2021	
			Reçu en préfecture le 19/04/2021	
			Affiché le	SLOX
			ID : 062-246200729-20210412-06B_12_04_2021-DE	314 050
				€

Pilier Citoyenneté : donner des perspectives à la jeunesse

Axe	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Favoriser la diffusion de la culture numérique et l'accès à la connaissance	Centre Social Eclaté de Saint-Martin-Boulogne	Centres sociaux connectés	130 208 €	5 000 €
Favoriser l'engagement des jeunes, la mobilité et l'initiative	UFOLEP 62	Tou-te-s au multisport !	60 400 €	12 000 €
Sous-total			17 000 €	

Pilier Social : lutter contre toutes les formes de précarité

Axe	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs	Intramurock	Donner des elles	33 000 €	8 000 €
	CDSI	Inspir'action 2021 : le CDSI en quartier-monde	65 748 €	12 000 €
Favoriser l'accès aux dispositifs de soin, de prévention et d'éducation à la santé	Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer	Repérage précoce des pathologies des VADS	23 000 €	5 000 €
Faciliter l'accès au droit des plus précaires	Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer	Conseil et suivi en matière de gestion budgétaire, de compte bancaire et d'utilisation des moyens de paiement	30 000 €	15 000 €
Sous-total			40 000 €	
TOTAL CONTRAT DE VILLE			271 050 €	

Les cofinancements de la CAB sont alloués dans la limite des crédits disponibles au Budget Primitif 2021 (lignes budgétaires 520-6574, 520-65738 et 520- 657341 – Opération Cohésion sociale) et sous réserve des décisions de programmation par les partenaires financeurs.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Economie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 16 mars 2021,

Le BUREAU décide :

- d'approuver la participation 2021 de la CAB telle que définie ci-dessus ;

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210412-06B_12_04_2021-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 19/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

LUNDI 12 AVRIL 2021

08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Danes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

CULTURE

N° 07B_12_04_2021

FESTIVAL POULPAPHONE 2021 - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Le festival de musiques actuelles Le Poulpaphone se déroulera les 17 et 18 septembre 2021 sur un nouveau site permettant d'atteindre une jauge à 4 000 personnes par soir (hors restriction Covid-19). Pour le bon déroulement de la manifestation, toute une logistique doit être déployée et adaptée au site et à son environnement.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 410 000 € (crédits prévus au budget primitif 2021). Ainsi, pour la réalisation de ces différentes prestations, une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert doit être lancée. Le montant prévisionnel du marché évalué à 132 000 € maximum se décompose comme suit :

Lots	Désignation	Caractéristiques	Estimation HT
1	Location son, éclairage et vidéo	Prix global et forfaitaire	20 000,00 €
2	Location d'éclairage extérieur		5 000,00 €
3	Location de matériel électrique		10 000,00 €
4	Location de groupes électrogènes		7 500,00 €
5	Location de chapiteau		36 000,00 €
6	Sécurité – Gardiennage du site	Prix unitaires	5 000,00 €
7	Sécurité – Accueil du public	Accord-cadre à bons de commande	Minimum : 10 000,00 € Maximum : 12 000,00 €
8	Location de toilettes sèches		Minimum : 4 000,00 € Maximum : 6 000,00 €
9	Location d'engins de manutention	Prix global et forfaitaire	6 000,00 €
10	Location de bungalow de chantier		1 800,00 €
11	Location de containers maritimes		8 000,00 €
12	Location d'extincteurs		900,00 €
13	Catering	Prix unitaires	10 000,00 €
14	Impression		3 800,00 €

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, le lot 14 sera passé en procédure adaptée.

Le montant de l'enveloppe artistique est évalué à 110 000 €. Cette prestation fera l'objet d'un marché négocié sans mise en concurrence, ni publicité.

Les besoins décrits sont susceptibles d'évoluer en fonction du protocole d'accueil qui sera applicable en septembre 2021.

Les contrats pour l'ensemble de ces prestations prévoient des clauses relatives à une annulation.

Après avis de la commission politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture, politique de prévention sécurité et santé, crématorium, gens du voyage et sports en date du 16 mars 2021,

Le BUREAU décide :

- de lancer la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert dans les conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés avec les prestataires retenus et tout acte y afférent après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 19/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Danes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

CULTURE
N° 08B_12_04_2021
SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2021

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est compétente pour soutenir les actions culturelles portées par des associations selon un cadre adopté en Conseil communautaire le 05 avril 2013. Un appel à projets précise les conditions d'éligibilité et les critères d'attribution des subventions.

Dans ces conditions, l'aide de la CAB plafonnée à 5 000 € est fixée à :

Maître d'ouvrage	Objet de la demande	Axe d'intervention	Budget prévisionnel de l'action (TTC)	Aide de la CAB
Association Intramurock	Festival Intramurock	Musiques actuelles	45 675 €	5 000 €
	Guitare & Co		7 250 €	2 500 €
Association Festival d'Hardelot	Les plages musicales d'Hardelot	Musique classique	94 235 €	5 000 €
TOTAL				12 500 €

Ce soutien doit nécessairement être formalisé par une convention entre la CAB et les bénéficiaires de l'aide financière allouée. Les crédits sont prévus au budget 2021 sur la ligne 33-6574.

Au vu du contexte sanitaire, une attention particulière est menée sur les conditions de réalisation de ces actions.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture, politique de prévention sécurité et santé, crématorium, gens du voyage et sports en date du 16 mars 2021,

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention de 5 000 € à l'association Intramurock pour « le festival Intramurock » ;
- d'accorder une subvention de 2 500 € à l'association Intramurock pour « Guitare & Co » ;
- d'accorder une subvention de 5 000 € à l'association Festival d'Hardelot pour « Les plages musicales d'Hardelot » ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 19/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Dannes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

POLITIQUES DE PREVENTION SECURITE ET SANTE

N° 09B_12_04_2021

PROJET DE TERRITOIRE " ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS " - PROGRAMMATION 2021 DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - COFINANCEMENTS CAB

Par une délibération en date du 24 mars 2016, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a été réactivé. Il est le cadre de concertation local sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance.

Le CISPD est consulté sur la programmation des actions en lien avec le contrat de ville et les dispositifs connexes dont le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Conformément au volet financier voté par le Conseil communautaire le 8 avril 2021, la Communauté d'agglomération du Boulonnais est amenée à participer au financement d'actions dans ce cadre.

Programmation 2021 du FIPD

Priorité	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total prévisionnel	Aide CAB
Victimes de violences intra-familiales, aide aux victimes et accompagnement des auteurs de violences intra-familiales	CIDFF	Permanences juridiques et groupes de parole à destination des victimes de violences conjugales	17 654 €	8 400 €
	France Victimes 62	Renforcement du partenariat avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais	6 450 €	3 000 €
		Accompagnement pluridisciplinaire et partenariat des victimes d'actes infractionnels et accidentels au sein de la sphère intrafamiliale	42 711 €	12 000 €
	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Mise en place d'une coordonnatrice sociale auprès du commissariat central de Boulogne-sur-Mer	60 135 €	12 500 €
		Mise en place d'une coordonnatrice sociale auprès de la compagnie de gendarmerie de Le Portel	59 765 €	6 000 €
	Association Blanzly Pourre	Accueil des auteurs de violences intra-familiales	50 800 €	1 000 €
Jeunes exposés à la délinquance	Tous Parrains	Accompagnement vers l'insertion professionnelle de jeunes sous main de justice	6 000 €	3 750 €
	Ville de Boulogne-sur-Mer	Ensemble, les centres sociaux du Boulonnais favorisent la prévention de la délinquance	211 750 €	25 000 €
	AMIE du Boulonnais	Accompagnement des jeunes sous main de justice	35 000 €	8 000 €
	Education Loisirs Promotion	Pourquoi attendre demain ?	7 444 €	1 700 €
	CIDFF	Soutien psychologique individuel	39 410 €	10 000 €
TOTAL				91 350 €

Les cofinancements de la CAB sont alloués sous réserve de la disponibilité des crédits au Budget Primitif 2021 (lignes budgétaires 520-6574, 520-65733 et 520-657341– Opération Cohésion sociale) et sous réserve des décisions de programmation par les partenaires financeurs.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévu est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou annuler la subvention en question.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210412-09B_12_04_2021-DE

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Economie sociale et solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 16 mars 2021,

Le BUREAU décide :

- d'approuver la participation 2021 de la CAB telle que définie ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Gwénaëlle LOIRE
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

LUNDI 12 AVRIL 2021

08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Danes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

POLITIQUES DE PREVENTION SECURITE ET SANTE
N° 10B_12_04_2021
SOUTIEN FINANCIER 2021 À L'ASSOCIATION SAMBA

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne les initiatives en faveur de l'accès aux soins (enjeu 3 – lutter contre toutes les formes de précarité).

Le soutien de la CAB à l'association « Service d'Assistance Médicale du Boulonnais et Agglomération » (SAMBA) concerne depuis l'origine la navette sociale pour la Maison Médicale de Garde située au Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer.

Elle vise les personnes les plus modestes dont l'état de santé ne justifie pas une prise en charge sanitaire. Elle suppose une disponibilité 365 jours par an. C'est une exigence du cahier des charges régional.

Il y a lieu de renouveler en 2021 la participation financière de la CAB dans la limite de 3 000 € selon le même mode opératoire (astreinte d'opérateurs de taxi privés).

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2021 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Santé), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide.

Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Economie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 16 mars 2021,

Le BUREAU décide :

- d'approuver le soutien financier 2021 à l'association SAMBA dans la limite de 3 000 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Gwénaëlle LOIRE
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Dannes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

POLITIQUES DE PREVENTION SECURITE ET SANTE
N° 11B_12_04_2021
CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC L'ADATEEP

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) met en œuvre des programmes en faveur de la citoyenneté et de la sécurité (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

La sécurité routière est un axe fort du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'agglomération boulonnaise et un enjeu partagé depuis plusieurs années entre la CAB et l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP).

La convention de partenariat repose sur une programmation définie en amont et en concertation :

- interventions dans les collèges et les écoles primaires (exercices d'évacuation des autocars, etc) ;
- participations aux programmes et opérations de la CAB (Rallye Cité Mobile, Été dans l'agglomération, etc).

Elle suppose une participation financière de la CAB de 2 200 € au titre de l'année 2021.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2021 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Prévention), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Economie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 16 mars 2021,

Le BUREAU décide :

- **d'approuver la participation financière 2021 à l'ADATEEP à hauteur de 2 200 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Gwénaëlle LOIRE
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 062-246200729-20210412-11B_12_04_2021-DE

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Olivier CARTON - Dannes
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

SPORT

N° 12B_12_04_2021

APPEL À PROJETS SPORT DE HAUT NIVEAU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
2021

L'appel à projets « sport de haut niveau » est une déclinaison de la politique de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en faveur des clubs phare de l'agglomération et de leur rayonnement. Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions actualisés par délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018.

Structure	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget de l'action	Aide CAB
AXE N°1 / SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES (ligne budgétaire 6574 opération EVHTNIV)				
Europale Basket Club Wimille-Wimereux	Soutien au Tournoi International « Benjamin » de Basket-Ball qui se déroulera les 22 et 23 mai 2021 à Wimereux.	- Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Visibilité et promotion du territoire.	12 000 €	1 000 €
AXE N° 2 / AIDE AU FONCTIONNEMENT (ligne budgétaire 6574 opération FISA)				
Voile Performance Wimereux-Boulogne	Aide au fonctionnement	Pérennisation du Pôle espoirs de voile légère (Projet de Performance Fédéral).	81 593 €	22 000 €
AXE N°4 / AIDE A L'EMPLOYEUR D'UN ATHLÈTE EN PRÉPARATION OLYMPIQUE LICENCIÉ SPORTIF ET SALARIÉ DANS UN CLUB DE L'AGGLOMÉRATION (ligne budgétaire 6574 opération FISA)				
Entente Lutte Côte d'Opale	Soutien à Pauline Lecarpentier dans le cadre de sa préparation aux J.O.	- Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP). - Visibilité et promotion du territoire.	18 964 €	4 600 €

Pour être effective, l'aide financière de la CAB suppose la signature d'une convention qui fixe les modalités d'octroi et de suivi.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires, économie sociale et solidaire – culture – politique de prévention sécurité et santé – Crématorium – gens du voyage – sport en date du 16 mars 2021,

Le BUREAU décide :

- d'allouer les subventions selon le tableau ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20210412-12B_12_04_2021-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Guy BOUTLEUX

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

SPORT

N° 13B_12_04_2021

SPORT DE HAUT NIVEAU - SOLDE DES AIDES EN FONCTIONNEMENT AUX CLUBS PROFESSIONNELS (SAISON 2020-2021)

Par délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire a alloué une subvention de fonctionnement pour la saison 2020-2021 aux clubs professionnels selon les critères et conditions en vigueur.

Il appartient à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) de verser le solde de 40% conformément aux dispositions prévues dans les conventions de partenariat.

Structure	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget prévisionnel 2020/2021	Solde CAB
Asso ESSM	Solde de l'aide en fonctionnement saison 2020-2021	- Evolution en Jeep Elite. - Visibilité et promotion du territoire.	541 751 €	4 000 €
SASP ESSM		- Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Participation des actions citoyennes.	3 696 584 €	76 000 €
SOMB		- Evolution en National 1. - Visibilité et promotion du territoire. - Sensibilisation de la population à la pratique sportive.	1 257 710 €	30 000 €
Asso USBCO		- Evolution en National. - Visibilité et promotion du territoire. - Sensibilisation de la population à la pratique sportive.	874 000 €	32 000 €
		Soutien au projet OFCO	- Améliorer la coopération éducative entre les clubs partenaires.	200 580 €

Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

Les crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FISA

Après avis de la commission Politiques solidaires, économie sociale et solidaire – culture – politique de prévention sécurité et santé – Crématorium – gens du voyage – sport en date du 16 mars 2020,

le BUREAU décide :

- d'allouer le solde des subventions selon le tableau ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Guy BOUTLEUX
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

LUNDI 12 AVRIL 2021

08 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

SPORT

N° 14B_12_04_2021

**AIDE FORFAITAIRE AUX SPORTIFS INSCRITS SUR LISTE MINISTÉRIELLE DE
HAUT NIVEAU EN 2021**

Les 20 sportifs repris ci-dessous sont inscrits sur les listes officielles du Ministère des sports. Ils répondent aux conditions et critères en vigueur pour bénéficier de l'aide forfaitaire.

Sportif	Discipline	Club	Catégorie	Aide CAB par sportif		
Annaëlle SCOTTE	Canoë-kayak	Boulogne Canoë Kayak	Relève	600 €		
Laelien WAEKENS			Élite		800 €	
Loélie WAEKENS			Athlétisme	Boulogne Athlétic Club	Relève	600 €
Maxime BEAUMONT					Savate	Center Training Boulogne
Jimmy GRESSIER	Voile	Club Nautique Wimereux	Espoirs	600 €		
Lohane POCHE	Tennis	Tennis Club Boulonnais	Relève	600 €		
Louanne CANONNE	Football	Union Sportive Boulogne Côte d'Opale	Collectif nationaux	600 €		
Térence ATMANE			Espoirs			
Léa BOURGAIN			Lutte	Entente Lutte Côte d'Opale	Relève	600 €
Kylian LEDET	Collectifs nationaux					
Kylian GRESSIER	Senior					
Laurie LESAFFRE	Judo	Judokan Club			Espoirs	
Emma LUTTENAUER	Basket-ball	Gravelines BCM	Espoirs	400 €		
Céleste SION		Lille Métropole Basket Club				
Pauline LECARPENTIER		Côte d'Opale Basket Calais				
Axel ROMMELAERE		Tylian MAGRIT				
Rémi WADOUX						
Elsa LEROUGE						
Juliette BOURGEOIS						

L'aide forfaitaire sera versée directement au sportif, quelle que soit sa catégorie et sera conditionnée à la fourniture de la licence dans un club de l'agglomération pour la saison suivante (2021-2022).

L'aide à un sportif de la catégorie « reconversion » ne peut être allouée que deux ans maximum. Par ailleurs, l'athlète ne percevra pas cette aide s'il occupe un emploi.

Les sportifs professionnels ne peuvent prétendre à ces aides.

Les sportifs licenciés dans un club hors agglomération doivent justifier de l'impossibilité de pratiquer leur discipline sportive à leur niveau dans un club de l'agglomération (pour raisons sportives et non économiques, familiales ou sociales), et doivent avoir été formés et licenciés dans un club de l'agglomération. L'aide forfaitaire de 400 € leur sera versée directement.

Ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FISA du budget 2021 de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

Après avis de la commission Politiques solidaires, économie sociale et solidaire – culture – politique de prévention sécurité et santé – Crématorium – gens du voyage – sport en date du 16 mars 2021,

Le BUREAU décide :

- **d'allouer aux sportifs l'aide forfaitaire telle que reprise dans le tableau ci-dessus.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Guy BOUTLEUX
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

SPORT

N° 15B_12_04_2021

**APPEL À PROJETS "SPORTS D'EAU" - ACTIVITÉS NAUTIQUES ET VÉLIQUES
SCOLAIRES ET JEUNESSE**

L'appel à projets «sports d'eau» est une déclinaison de la politique de démocratisation de l'accès aux sports d'eau (nautiques, véliques ou aquatiques) portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions en vigueur fixés par délibération du Conseil communautaire en date du 29 mars 2017.

Association	Discipline	Aide CAB	Embarquements prévisionnels
Club Nautique de Wimereux	Voile légère	28 000 €	1 560
Yacht Club Boulonnais	Voile légère et habitable	29 000 €	1 520
Char à Voile Club Côte d'Opale	Char à voile	55 000 €	5 250
Cité Mer	Voile habitable et pêche en mer	10 000 €	900
Boulogne Canoë Kayak	Canoë-kayak	24 000 €	2 800
Aviron Boulonnais	Aviron	10 000 €	1 050
Centre Départemental de voile Habitable	Voile habitable	8 000 €	370
Les Drakkars	Char à Voile	16 000 €	1 450
Kayak de Mer Côte d'Opale	Kayak de mer	16 000 €	2 000
Club Nautique d'Hardelot	Voile légère	22 000 €	1 150
Station Voile du Boulonnais		15 000 €	790

Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

Les crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération ACTNAUT du budget de la CAB.

Après avis de la commission Politiques solidaires, économie sociale et solidaire – culture – politique de prévention sécurité et santé – Crématorium – gens du voyage – sport en date du 16 mars 2021,

Le BUREAU décide :

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

- d'allouer les subventions reprises dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les clubs bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210412-15B_12_04_2021-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Guy BOUTLEUX
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

SPORT

N° 16B_12_04_2021

APPEL À PROJETS "SPORTS D'EAU" - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021

L'appel à projets «sports d'eau» est une déclinaison de la politique de démocratisation de l'accès aux sports d'eau (nautiques, véliques ou aquatiques) portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions actualisés par délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018.

Association	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget global	Aide CAB
AXE N°1 / SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Club Nautique de Wimereux	Soutien à la Régate Internationale « North Sea Cup » les 22 et 23 mai 2021 à Wimereux.	- Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Visibilité et promotion du territoire.	29 900 €	2 500 €
Boulogne Canoë Kayak	Soutien à la Selective Nationale de vitesse de canoë-kayak les 5 et 6 juin 2021 à Boulogne-sur-Mer.		30 938 €	1 000 €
AXE N°2 / AIDE A L'EMPLOI D'UN ÉDUCATEUR SPORTIF OU D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Swimming Club Boulonnais	Cofinancement d'un BEES du club.	- Entraînements sportifs - Amplitude, continuité et qualité du service par un encadrement qualifié. - Mise en œuvre de la CCNS.	33 000 €	22 000 €
Aviron Boulonnais		- Amplitude, continuité et qualité du service par un encadrement professionnel qualifié. - Accueil des scolaires et structures jeunesse de l'agglomération. - Mise en œuvre de la Convention Collective Nationale du Sport. - Activités tout public et école de sport.	39 700 €	23 000 €
Yacht Club Boulonnais			40 915 €	23 000 €
Club Nautique d'Hardelot			39 000 €	23 000 €
Boulogne Canoë Kayak			30 094 €	21 000 €
Club Nautique de Wimereux			38 000 €	23 000 €
Char à Voile Club Côte			34 508 €	23 000 €

Association	Objet de la demande	Objectifs / commentaires	Budget global	Aide CAB
d'Opale				
Kayak de Mer Côte d'Opale			41 716 €	20 000 €
Les Drakkars			47 913 €	23 000 €
Station Voile du Boulonnais	Aide à l'emploi d'un coordinateur à temps partiel.	- Coordination des trois clubs de voile de l'agglomération. - Mutualisations. - Développement de la pratique.	20 280 €	10 800 €
AXE N° 3 / AIDE EN MATÉRIEL (ligne budgétaire 20421-40)				
Voile Performance Wimille Wimereux	Achat d'un camion.	- Déplacement des coureurs aux compétitions et aux entraînements fédéraux.	35 775 €	10 000 €
Char à Voile Club de la Côte d'Opale	Achat de chars Nano (sans voiles).		25 671 €	12 800 €
Aviron Boulonnais	Achat d'un bateau 4 sans barreur.		23 358 €	11 500 €
Club Nautique de Wimereux	Achat de catamarans, de gréements et de planches à voile.		26 700 €	13 000 €
Boulogne Canoë Kayak	Achat d'un camion et de canoës-kayaks.	- Accueil des scolaires et des structures jeunesse. - École de sport.	31 000 €	15 000 €
Club Nautique d'Hardelot	Achat d'équipements et de voiles gonflables pour planches à voiles.	- Développement de la pratique. - Sécurité des pratiquants.	3 233 €	1 600 €
Kayak de Mer Côte d'Opale	Achat d'une pirogue, de combinaisons et de Stand Up Paddle.		12 353 €	6 000 €
Centre Départemental de voile habitable	Achat de voiles pour Open 5.70 et travaux d'entretien d'un voilier.		7 892 €	3 900 €
Yacht Club Boulonnais	Achat de matériel de voile (gréements, trampoline...) et de sécurité.		15 800 €	7 900 €
AXE N°5 / SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Boulogne Canoë Kayak	Aide au fonctionnement des sections sportives Mariette et Angelier, et des classes à horaire aménagé Godefroy et Haffreingue.	- Enjeux éducatifs - Démocratisation de l'accès aux sports d'eau	24 000 €	4 000 €

Association	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget	
Collège Paul Eluard	Soutien à cinq classes de 5ème et deux classes de 4ème et 3ème en option kayak (dans le cadre de l'enseignement pratique interdisciplinaire).	- Sport scolaire. - Augmentation du vivier de jeunes sportifs pour les clubs.	9 201 €	7 400 €
Trophées des lycées Côte d'Opale	Soutien à des équipages lycéens de l'agglomération participant au Grand Prix de l'école Navale du 13 au 15 mai 2021 à Brest.		4 500 €	3 000 €
AXE N°6 / AIDE A LA STRUCTURATION (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Swimming Club Boulonnais	Location de lignes d'eau à Hélicéa.	Développement de la natation sportive.	7 920 €	7 900 €
Cité Mer	Aide au fonctionnement.	Actions maritimes d'intégration sociale à destination des quartiers prioritaires.	52 050 €	3 600 €
Boulogne Canoë-Kayak	Frais d'entretien (ménage et produits) des bâtiments du stade nautique de la Liane.	- Accueil du public (adhérents du club, scolaires, sportifs haut niveau...) dans des conditions optimales.	22 000 €	22 000 €
Aviron Boulonnais			6 500 €	6 500 €
AXE N°7 / AIDE A LA FORMATION (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Club Sous Marin de la Côte d'Opale	Aide à la formation des plongeurs du club qui se déroulera du 25 avril au 8 mai 2021 à Giens.	- Formation constante obligatoire pour la sécurité des pratiquants.	29 845 €	6 500 €
Boulogne Canoë Kayak	Aide à la formation BPJEPS de Quentin Vanhaverbecke.	- Qualité et diversité des activités	14 262 €	1 500 €
Station Voile du Boulonnais	Aide à la formation de moniteurs des trois clubs de voile de l'agglomération (CNH, CNW et YCB).	Mutualisation de la formation à l'échelle de l'agglomération.	1 500 €	1 500 €

Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

Après avis de la commission Politiques solidaires, économie sociale et solidaire – culture – politique de prévention sécurité et santé – Crématorium – gens du voyage – sport en date du 16 mars 2021,

Le BUREAU décide :

- d'allouer les subventions selon le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Guy BOUTLEUX
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
N° 17B_12_04_2021
AIDES COMMUNAUTAIRES POUR LE PARC PRIVÉ

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a créé, par délibérations en date du 16 octobre et du 11 décembre 2008, d'une part une aide communautaire en appui du Programme d'Intérêt Général (PIG) insalubrité vacance, et d'autre part, une aide hors dispositif à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux.

Depuis le dernier Bureau communautaire, 51 dossiers ont été engagés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en tant que dossier insalubrité/vacance/précarité énergétique, dossiers classiques ou autres travaux et sont donc éligibles à l'aide communautaire.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace - logement et habitat durable - développement durable – Nausicaá - biodiversité et plan climat du mercredi 17 mars 2021,

Le BUREAU décide :

-d'attribuer une aide communautaire pour ces dossiers sous réserve du vote des crédits au budget 2021 ;

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions aux bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Raphaël JULES
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

EMPLOI - FORMATION - INSERTION

N° 18B_12_04_2021

SOUTIEN FINANCIER 2021 AU COMITÉ LOCAL D'AIDE AUX PROJETS

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur esprit d'initiative (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

La CAB soutient depuis sa création le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) animé par l'Association Mission Insertion Emploi (AMIE) du Boulonnais. C'est une bourse destinée à des projets à caractère social, culturel, économique, humanitaire, ludique ou encore sportif portés par des jeunes (de 16 à 25 ans voire 30 ans pour les projets économiques).

La subvention est destinée d'une part à abonder les fonds dédiés aux bourses attribuées aux jeunes boulonnais et d'autre part à participer au financement du poste du référent CLAP de l'AMIE du Boulonnais qui est en prise directe avec les jeunes.

Le bilan 2020 fait état de projets financés pour des jeunes de l'agglomération boulonnaise pour un montant total de 18 420 €. Il plaide en faveur de la reconduction du soutien de la CAB à hauteur de 15 000 € (ligne budgétaire 520-6574 – opération Emploi).

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, innovation, Développement des énergies nouvelles et performance énergétique du 18 mars 2021,

Le BUREAU décide :

- d'approuver le soutien financier 2021 à l'AMIE du Boulonnais pour le CLAP à hauteur de 15 000 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
26	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 19/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

EMPLOI - FORMATION - INSERTION

N° 19B_12_04_2021

SOUTIEN FINANCIER AU FORUM JOBS SAISONNIERS 2021

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les initiatives qui permettent de lever les freins à l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

Rapprocher l'offre et la demande d'emploi, telle est la vocation des forums emploi qui se sont développés depuis de nombreuses années à l'initiative bien souvent des collectivités locales et du tissu associatif.

Les forums emploi représentent pour les entreprises un précieux service dans leur politique de recrutement. Pour les personnes à la recherche d'une solution professionnelle, ils facilitent leurs démarches en concentrant en un même lieu de nombreux professionnels.

Ces forums ont fait l'objet, sous l'égide de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), d'une refonte profonde avec des rapprochements entre les manifestations et une meilleure complémentarité sous la bannière des « Rendez-vous de l'Emploi ». Il s'agit encore d'optimiser les ressources mobilisées et de rechercher une plus grande efficacité (communication, offre de services, etc).

Le Forum Jobs Saisonniers porté par le Centre Socio-Culturel Audrey Bartier de Wimereux fait partie de cette dynamique collective.

Dans ces conditions, la participation 2021 de la CAB est sollicitée à hauteur de 4 000 €.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2021 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide. Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée de l'intervention de la CAB.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, innovation, Développement des énergies nouvelles et performance énergétique du 18 mars 2021,

Le BUREAU décide :

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210412-19B_12_04_2021-DE

- d'accorder en 2021 une subvention de 4 000 € au Centre Socio-Culturel Andrey Bartier de Wimereux ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Philippe BEAUJARD
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

EMPLOI - FORMATION - INSERTION

N° 20B_12_04_2021

SOUTIEN FINANCIER 2021 AUX ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les initiatives qui permettent de lever les freins à l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

Depuis de nombreuses années, la CAB favorise le développement de l'économie sociale et solidaire et notamment des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) pour leur action en faveur des personnes éloignées de l'emploi.

Ces structures ont en effet pour objet de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi par une remise en situation de travail et un suivi individualisé. A cette fin, elles développent des activités de production de biens et de services principalement dans le secteur non marchand.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) souhaite maintenir cette politique en faveur de l'emploi qui est complémentaire de l'intervention de l'État et du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

L'aide de la CAB est fonction du nombre de salariés en insertion en équivalant temps plein (ETP), et ce, quel que soit le dispositif d'accompagnement :

- jusque 20 ETP en insertion 15 000 €
- de 21 à 60 ETP en insertion 20 000 €
- à partir de 61 ETP en insertion 25 000 €

Dans ces conditions, trois structures d'insertion bénéficieront de l'aide financière 2021 de la CAB :

Structures	Nombre d'ETP en insertion	Subvention CAB
Panier de la Mer	12,4	15 000 €
Atelier Créactif-Biosol	32,84	20 000 €
Rivages Propres Côte d'Opale	48,97	20 000 €

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2021 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi), une convention doit nécessairement lier la CAB et les structures bénéficiaires (modalités de versement, de suivi et d'évaluation).

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, recherche, Numérique, innovation, Développement performance énergétique du 18 mars 2021,

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210412-20B_12_04_2021-DE

Le BUREAU décide :

- d'accorder en 2021 une subvention de 15 000 € au Panier de la Mer ;
- d'accorder en 2021 une subvention de 20 000 € à Atelier Créactif-Biosol ;
- d'accorder en 2021 une subvention de 20 000 € à Rivages Propres Côte d'Opale ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Philippe BEAUJARD
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**LUNDI 12 AVRIL 2021
08 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avait donné pouvoir :

Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne

Nombre de membres en exercice : 30

Secrétaire de séance : Sébastien CHOCHOIS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 21B_12_04_2021

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN 2021 À BOULOGNE-SUR-MER, LANGUES ET CULTURES

Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures est une association qui organise chaque été des séjours linguistiques et de découverte du patrimoine local pour des stagiaires de tous âges et de toutes nationalités. En complément de son activité estivale, elle assure également des sessions de préparation et d'examens DELF (Diplôme d'Étude de Langue Française) et TCF (Test de Connaissance du Français), des cours, des ateliers, des formations, etc. Après plusieurs saisons difficiles, BMLC avait réussi une bonne saison en 2019 et la saison 2020 s'annonçait prometteuse avec la réservation confirmée de plusieurs groupes étrangers. Cependant, avec la crise sanitaire de la Covid-19, les groupes ont déprogrammé et la saison estivale 2020 a finalement été annulée.

Or l'activité estivale est la principale source de recettes de l'association. Les quelques recettes générées en dehors de la période d'été ne suffisent pas à absorber les charges fixes de l'association. Malgré les aides financières accordées par le Gouvernement pendant la crise, Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures se retrouve en fin d'année 2020 dans une situation financière très difficile.

En outre, afin de poursuivre ses différentes activités en 2021 et dans l'objectif d'obtenir le label 'Qualité FLE', gage d'attractivité et de renommée, l'association et son nouveau Président, Dany Accary, sollicitent la CAB pour qu'elle lui accorde en 2021 une subvention de fonctionnement à hauteur de 12 000 €, soit 2 000 € supplémentaires par rapport aux 10 000 € attribués chaque année.

Par délibération n° 19 du Conseil du 10 décembre 2009, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a décidé de soutenir des structures ciblées sur l'enseignement et la vie étudiante, dont Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures. Il est proposé d'accompagner BMLC via une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 € et, à titre exceptionnel, un complément de 2 000 € pour 2021. Les crédits sont prévus sur la ligne 6574-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, Formation, Insertion, Enseignement supérieur et Recherche, Numérique, Innovation, Développement des Energies nouvelles, Performance énergétique du 21 janvier 2021,

Le BUREAU décide :

- de valider l'octroi d'une subvention de fonctionnement à Boulogne-sur-Mer, Langues et Cultures à hauteur de 12 000 € pour l'année 2021 sous réserve du vote du budget 2021 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2021 entre la CAB et Boulogne-sur-Mer, L
afférente à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210412-21B_12_04_2021-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 14/04/2021		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier CARTON
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

II

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 février et 08 avril 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 15 FÉVRIER 2021
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Aurélien PORTUESE - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Était absent :

Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Nombre de membres en exercice : 59
Secrétaire de séance : Guillaume LEBLOND

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

09 MARS 2021



ATTRACTIVE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE - URBANISME ET FONCIER

N° 08C_15_02_2021

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE PROJET DES RÉVISIONS ALLÉGÉES NUMÉROS 1 ET 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

Le Conseil communautaire a décidé en décembre 2020 du lancement de deux procédures de révisions allégées du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Cette délibération a fixé les objectifs de ces révisions allégées et a défini les modalités de concertation préalable avec le public.

Pour rappel, l'objectif poursuivi par les deux procédures de révisions allégées est commun aux deux procédures. Il s'agit d'adapter le document d'urbanisme sur le secteur du parc d'activités de Landacres, afin de maintenir une capacité importante, permettant l'accueil d'activités industrielles de très grande ampleur, tout en préservant les objectifs de qualité environnementale et paysagère du site.

Bilan de la concertation

Conformément aux dispositions de la délibération de décembre 2020, une concertation conjointe aux deux procédures a été organisée avec le public, permettant d'informer ce dernier et de recueillir ses observations.

1- Moyens pour informer le public

Le public a pu être informé du lancement de cette concertation conjointe par le biais de deux insertions dans la presse et sur le site internet de la CAB. Un dossier de concertation a été mis à disposition du public dans les communes concernées par les révisions allégées (Isques, Hesdin-l'Abbé et Baincthun) ainsi qu'au siège de la CAB. Ce dossier a également fait l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la CAB. Ce dernier reprend les objectifs poursuivis par les deux révisions allégées, ainsi que l'ensemble des éléments permettant au public de prendre connaissance des changements envisagés dans le cadre des deux procédures.

2- Moyen pour recueillir les observations du public

Des registres papiers ont été mis à disposition du public dans les communes concernées (Isques, Hesdin-l'Abbé et Baincthun) ainsi qu'au siège de la CAB. Le public a également eu la possibilité de faire des observations par voie électronique.

3 – Bilan

Le dossier a fait l'objet de quelques consultations via le site internet de la CAB. Quelques personnes se sont également déplacées en commune pour prendre connaissance des éléments. Aucune personne n'est venue consulter le dossier au siège de la CAB.

Aucune remarque du public n'a été formulée concernant les révisions allégées envisagées.

Enfin, les personnes publiques associées aux deux procédures n'ont pas émis de remarques

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

sur les projets.

A ce jour, l'ensemble de ce processus a permis d'aboutir à deux projets partagés respectant l'objectif poursuivi s'intégrant dans le cadre des orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi. Les projets de PLUi révisés tels qu'annexés à la présente délibération prévoient ainsi :

- **Pour la révision allégée numéro 1 :**

Une modification du plan réglementaire A, de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur de Landacres, du règlement écrit de la zone AU ainsi que du rapport de justification du PLUi.

- **Pour la révision allégée numéro 2 :**

- Une modification du plan réglementaire B ainsi que du rapport de justification du PLUi.

Au vu du bilan de la concertation et en application des dispositions du code de l'urbanisme ces projets doivent être arrêtés par le Conseil communautaire. Ces projets seront ensuite transmis pour avis aux communes concernées. Ils feront l'objet d'un examen conjoint de l'ensemble des personnes publiques associées ou qui ont souhaité être consultées avant d'être soumis à enquête publique. L'ensemble de ces avis seront joints au dossier d'enquête publique.

- Vu le PLU intercommunal de la CAB,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2020,
- Vu l'avis de l'autorité environnementale sur l'examen au cas par cas des révisions allégées 1 et 2 du PLUi ne soumettant pas les deux projets à évaluation environnementale.
- Vu le bilan de la concertation préalable,
- Vu les deux projets de Plan Local d'urbanisme révisés élaborés et annexés à la présente délibération,

Considérant les résultats de la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions prévues par la délibération du 17 décembre 2020,

Considérant que les deux projets de PLUi élaborés sont prêts à être transmis pour avis :

- aux communes concernées,
- aux personnes publiques associées à leur élaboration,
- ainsi qu'aux organismes qui ont demandé à être consultés.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, Aménagement intégré de l'espace, Logement et Habitat durable, Équilibre social de l'habitat, Développement rural, Nausicaà, Biodiversité et Plan Climat du 27 janvier 2021,

Le CONSEIL décide :

- **De clôturer la concertation pour les deux procédures et d'en approuver les bilans.**
- **D'arrêter les projets de révisions allégées du PLUi de la CAB numéro 1 et numéro 2 tels qu'ils sont annexés à la présente ;**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

- De dire que ces projets seront transmis pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées
 - aux Maires des communes concernées
 - aux organismes qui ont demandé à être consultés.

Conformément aux dispositions des articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet :

- d'un affichage à la CAB et dans les mairies concernées durant un mois ;
- d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE	- 9 MARS 2021	
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		



Sébastien CHOCHOIS
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

09 MARS 2021



« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr. »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

PLAISANCE

N° 15C_08_04_2021

PORT DE PLAISANCE DE BOULOGNE-SUR-MER - TARIFS 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) s'est vue déléguer la compétence plaisance par la Région Hauts-de-France.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Office Intercommunal de Tourisme du Boulonnais (OTBCO) est gestionnaire du service de la plaisance.

Comme le prévoit l'article 20 de la convention de gestion entre la CAB et l'OTBCO, les tarifs sont votés par la CAB.

Il convient d'adapter la grille tarifaire des abonnements du port de plaisance, non adaptés au bateau multi-coque.

Aussi, il est proposé d'appliquer le barème suivant, qui intègre un supplément de 166,67 € HT par mètre linéaire quand le bateau mesure plus de 5 m de large.

Catégorie	Dimensions (L)	Bassin F Sauvage		Bassin Napoléon	
		Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
A	jusqu'à 2 m	392,08 x L	470,50 x L	392,08 x L	470,50 x L
B	De 2,01 m à 2,80 m	431,30 x L	517,56 x L	435,63 x L	522,76 x L
C	De 2,81 m à 3,40 m	450,90 x L	541,08 x L	456,13 x L	547,36 x L
D	De 3,41 m à 3,70 m	480,29 x L	576,35 x L	486,88 x L	584,26 x L
E	De 3,71 m à 4,00 m	509,70 x L	611,64 x L	522,75 x L	627,30 x L
F	De 4,01 m à 5,00 m	548,92 x L	658,70 x L	563,75 x L	676,50 x L

L étant la largeur réelle hors tout du bateau

Le CONSEIL décide :

- d'approuver les modifications tarifaires détaillées ci-dessus et applicables au 15 avril

2021,

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le



ID : 062-246200729-20210408-15C_08_04_2021-DE

- d'approuver la signature d'un avenant n°1 à la convention de gestion du Port de Plaisance,

- d'autoriser le Président à signer tout documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

FINANCES

N° 22C_08_04_2021

VOTE DES SURTAXES EAU ET VENTE D'EAU EN GROS

Surtaxe eau

Au regard des projections budgétaires pour les travaux liés à la production d'eau potable sur l'exercice 2021, le niveau de surtaxe de 2020 peut être maintenu. La surtaxe eau est de 0,162€ HT/m³

Vente d'eau en gros

Dans le cadre de l'alimentation en eau potable par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) du Syndicat des Eaux de Samer et Environ (SESE), de la commune de Longfossé et de la commune d'Ambleteuse, une redevance avait été instaurée en 2018 à hauteur de 30% de la surtaxe eau appliquée aux usagers de la CAB. Cette surtaxe s'élève donc 0,0486 € HT/m³.

Surtaxe assainissement économique

Au vu des projections d'investissements liées aux zones d'activités économiques sur l'exercice 2021, le niveau des surtaxes peut être maintenu.

- Zone d'activité de Landacres : 0,04 €/m³
- Zone d'activité de la Liane : 0,45 €/m³

Surtaxe assainissement

S'agissant de la surtaxe affectée au traitement des eaux usées et au vu des investissements programmés, son niveau peut être maintenu à hauteur de 0,35€ HT/m³ pour 2021.

S'agissant des surtaxes affectées aux réseaux d'assainissement

En fin d'année 2017, et en vue du financement du transfert de la compétence «réseaux d'assainissement», la CAB a voté un plan d'harmonisation des surtaxes communales sur 5 ans.

Cette surtaxe, qui vise à couvrir les investissements assurés par la CAB, doit atteindre en 2022, pour la part variable, le niveau de 0,3885 € par m3 consommé pour tous les habitants raccordables à un réseau collectif et une part fixe de 30 €HT.

Cas particulier des parts de surtaxe assainissement pour les raccordables non raccordés

En complément de la délibération du 1er février 2018, il est précisé que les parts de redevance communautaire (traitement et réseaux) s'appliquent aux propriétaires en proportion des volumes d'eau potable consommés jusqu'au raccordement effectif, constaté lors du contrôle de raccordement. Ces parts visent à couvrir les frais de toute nature entraînés par les travaux supportés par la collectivité, diminués des subventions éventuellement obtenues.

Après avis de la commission Ressources humaines, Finances et Mutualisation du 19

mars 2021,

Le CONSEIL décide :

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20210408-22C_08_04_2021-DE

- De fixer les surtaxes et la redevance suivantes pour 2021 comme suit :

- Surtaxe eau : 0,162 € HT/m³
- Prix de vente d'eau en gros à 0.0486 € HT/m³
- Surtaxe assainissement de la zone de Landacres : 0,04 € HT/m³
- Surtaxe assainissement de la zone de la Liane: 0,45 € HT/m
- Surtaxe assainissement traitement : 0,35 € € HT/m³
- Surtaxe réseaux d'assainissement : poursuivre l'harmonisation corrigée telle que reprise dans le tableau joint en annexe pour atteindre, en 2022, une part fixe de 30 € HT et une part variable de 0,3885 €/m³.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

FINANCES
N° 23C_08_04_2021
VOTE DE LA FISCALITÉ

Les ressources de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) sont composées de taxes à pouvoir de taux, de transferts de taxes sans pouvoir de taux et de compensations qui se sont accumulées au gré des réformes fiscales.

Pour 2021, les recettes fiscales sont évaluées comme suit :

On attend des **allocations compensatrices** (dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle, fonds national de garantie individuel de ressources, et autres allocations) à hauteur de **5.439.958 €**.

Les **taxes transférées sans pouvoir de taux** sont globalement évaluées à **8.154.842 €** :

- 378.935 € pour les IFR (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux)
- 5.967.672 € pour la fraction de CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- 1.808.235 € pour la TASCOT (Taxe sur les Surfaces commerciales).

Pour les impôts à pouvoir de taux, et compte tenu de la variation forfaitaire des bases (0,89 %), les taxes ménages sont évaluées pour 2021, à taux constants :

- Pour la taxe foncière bâtie à 985.458 € pour un taux de 0,814 %,
- Pour la taxe foncière non bâtie à 36.261 € pour un taux de 3,94 %.

Pour la taxe d'habitation dont la recette est attendue à 18.649.605 €, pour un taux de référence de 13,58 %, la collectivité n'a plus de pouvoir de taux. Nous sommes dans l'attente des compensations qui composeront cette recette en fonction notamment des ménages à résidences secondaires ou permanentes, et des ménages partiellement ou totalement exonérés.

La CFE (Contribution Foncière des Entreprises) dont le taux est encadré par les évolutions des taxes ménages communales est stable depuis 2013, elle est estimée pour 2021 à un montant de **12.856.936 € sur la base du taux de 33,62 %**.

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), taxe affectée, a été instituée en 2018 mais aucun produit n'a été levé, il est prévu de le **laisser à zéro pour 2021**.

Enfin la **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) peut produire une recette affectée de **9.205.986 €**. Ce niveau de recette s'explique par l'augmentation du coût d'élimination des déchets ménagers. **Cela se traduit par une évolution du taux cible harmonisé pour la zone A (de 5,89 % à 6,79 %) et du taux pour la zone B (de 8,99% à 9,64%) comprenant la seule commune de Boulogne sur mer. Le nouveau taux cible de la zone A fait l'objet du calcul harmonisé ajusté joint en annexe.**

Après avis de la commission Finances, Ressources Humaines, Mutualisation du 19 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- de fixer les taux 2021 comme suit :
 - maintenir le taux de CFE à 33,62 % ;
 - maintenir le taux de FB à 0,814 % ;
 - maintenir le taux de FNB à 3,94 % ;
- de mettre en réserve le taux du différentiel au taux maximal de CFE en 2021 dans les facultés ouvertes par la réglementation ;
- de fixer le produit GEMAPI pour l'année 2020 à 0 € ;
- de fixer le taux de TEOM 2021 :
 - de la zone A, par commune en fonction du tableau annexé (taux de référence commun 6,79%) ;
 - de la zone B : 9,64 %

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

FINANCES

N° 25C_08_04_2021

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU CENTRE NATIONAL DE LA MER

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), doivent être équilibrés en dépenses et en recettes, conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (article L2224-2 du CGCT).

Compte tenu de la nouvelle convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion du Grand Nausicaà, à compter du 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités non lucratives, telles que l'accueil des scolaires, qu'elle impose en qualité d'autorité délégante.

Il est donc impératif pour la CAB que son budget principal participe à l'équilibre financier d'un tel service public.

Après avis de la commission Ressources humaines, Finances et Mutualisation du 19 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- que le budget principal de la CAB puisse, par dérogation, participer en 2021 au budget annexe du Centre National de la Mer à hauteur de 260 000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

FINANCES

N° 26C_08_04_2021

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET PISCINE PATINOIRE

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), doivent être équilibrés en dépenses et en recettes, conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

Compte-tenu de la vocation du complexe piscine-patinoire HELICEA à favoriser l'accueil des scolaires et des jeunes des centres de loisirs par la mise à disposition de créneaux spécifiques en piscine et patinoire, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit, dans le cadre de la convention de délégation de service public, verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités qu'elle impose en qualité d'autorité délégante.

Il est donc impératif pour la CAB, afin de ne pas peser sur les tarifs du complexe piscine patinoire, que son budget principal participe à l'équilibre financier d'un tel service public.

Après avis de la commission Ressources humaine, Finances et Mutualisation du 19 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- que le budget principal de la CAB puisse, par dérogation, participer en 2021 au budget annexe de la piscine-patinoire à hauteur de 1 200 000 €, correspondant au montant des sujétions de service public que la CAB verse à son délégataire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

FINANCES

N° 27C_08_04_2021

CRÉATION ET MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorisant la mise en œuvre des autorisations de programme (AP)/crédits de paiement (CP), il est proposé de procéder à la création et à la modification des AP reprises dans les tableaux ci-joints.

Après avis de la commission Finances - Ressources Humaines – Mutualisation du 19 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser la création et la modification des autorisations de programme ci-annexées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

FINANCES

N° 28C_08_04_2021

REPRISE SUR PROVISION POUR VERSEMENT DU FCTVA DU CENTRE DE FORMATION MUTUALISÉ

Par délibération en date du 3 octobre 2018, le Bureau communautaire acceptait le principe de provision lié aux versements du FCTVA pour le centre de formation mutualisé. En effet, les services instructeurs du FCTVA avait considéré que ces dépenses n'étaient pas éligibles au fonds de compensation en raison des éléments de la convention d'occupation entre la CAB (Communauté d'agglomération du Boulonnais) et le Club USBCO. Plus spécifiquement, il était considéré que l'association proposait des activités entrant dans le domaine concurrentiel.

Le recours amiable n'ayant pu aboutir, la CAB avait présenté un mémoire en instance afin de faire annuler la décision préfectorale et obtenir le versement du FCTVA, en s'appuyant sur le caractère non exclusif de l'affectation et l'absence de perception de loyer.

Au vu du jugement en date du 02 décembre 2020, le Tribunal administratif de Lille a annulé la décision de refus du sous-préfet de faire droit au FCTVA pour la construction du Centre de formation Mutualisé. En conséquence, il est proposé d'accepter la reprise sur provisions pour sa totalité, soit 673 444 €.

Les comptes de reprise de provisions sont inscrits au budget principal 2021 comme suit :

R-40-7815 Reprise sur provisions pour risques : + 673 444 €

Après avis de la Commission Ressources humaines, Finances et Mutualisation du 19 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'accepter la reprise sur provisions, au budget principal, pour le risque de reversement du FCTVA lié au Centre de Formation Mutualisé, dans les conditions reprises ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

FINANCES

N° 29C_08_04_2021

AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SEM NAUSICAA

Depuis sa dernière extension de 2018, portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), avec des fonds régionaux, départementaux et européens, l'équipement Nausicaà est devenu le 1^{er} aquarium européen avec ses 17 000 m³ d'exposition, dont 10 000 m³ pour le seul bassin des hautes mers ; il vise à sensibiliser les visiteurs à la richesse des milieux marins.

C'est indéniablement la locomotive et la vitrine de l'économie touristique de l'agglomération et du littoral du Pas-de-Calais avec ses 850.000 visiteurs en 2019, l'économie présente étant le second pilier de développement de l'agglomération boulonnaise avec la filière transformation des produits de la mer.

Ainsi, l'étude réalisée en juin-octobre 2019 par le cabinet Kantar Sofres, sur les retombées économiques de l'équipement, a démontré que Nausicaà injectait chaque année 12,8 M€ dans l'économie locale.

De plus, Nausicaà est un formidable laboratoire de préservation de la biodiversité marine à travers par exemple, la reproduction des espèces menacées, un lieu d'innovation via son blue living lab et aussi un centre expérimental de traitement de l'eau de mer, connecté au Réseau Mondial des Océans, comme aux acteurs économiques et scientifiques régionaux (Ifremer, Aquimer, Dalkia, Véolia, ...).

La crise sanitaire a fragilisé ce fleuron de l'économie boulonnaise, et a révélé les limites d'une sous-capitalisation de la SEM au regard de l'activité dont elle a la responsabilité : chiffre d'affaires généré quasi-exclusivement par les visiteurs, forte saisonnalité de la fréquentation et de l'activité, nécessité de réinvestissements réguliers pour soutenir l'attractivité de l'équipement et susciter de la revisite.

Les hypothèses de sortie de la crise sanitaire passeront assurément par l'examen, par la CAB et la SEM, des clauses de revoyure contractuelles de la délégation de service public mais elles supposent aussi de solidifier les fonds propres (capital social actuel de 1,8 M€) par une augmentation de capital d'au maximum 10 M€ dont la CAB assumerait une part de financement pour un montant de 3.952.000 €, correspondant à l'achat de 26.000 actions d'une valeur nominale de 152€ (pour rappel, l'apport en compte courant d'associés voté en 2020 s'élevait à 4 M€).

Cette modification du capital social s'inscrit dans le cadre défini par le Code général des Collectivités territoriales (CGCT) à savoir :

- les collectivités territoriales et leurs groupements détiennent et continueront de détenir, séparément ou à plusieurs, plus de la moitié du capital et des voix dans les organes délibérants de la SEM ;
- les autres actionnaires (collège privé) ne pourront détenir moins de 15% du capital.

Après avis de la commission Finances-Ressources Humaines-Mutualisation du 19 mars 2021

Le CONSEIL décide :

- **D'accepter le principe de participer à l'augmentation de capital de Nausicaà pour un montant de 3.952.000 € correspondant à l'achat de 26.000 actions d'une valeur nominale de 152€ ;**
- **D'autoriser les représentants de la CAB au sein de l'Assemblée Générale extraordinaire de la SEM à voter en faveur de cette augmentation de capital avec la participation de la CAB telle que prévue dans la présente délibération ;**
- **De comptabiliser l'opération au compte 261 – titres de participation du budget principal de la collectivité, dont les crédits sont ouverts au budget primitif 2021.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	1
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

III

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT du 19 avril 2021

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2017 approuvant le programme de construction d'un dépôt de collecte et autorisant le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'oeuvre,

Vu la délibération du 28 janvier 2019 attribuant le marché au cabinet PARAL'AX,

Vu la décision du Président du 08 juin 2020 lançant une procédure de consultation de travaux sous forme d'appel d'offres ouvert,

Vu la délibération du 8 février 2021 approuvant la passation d'un avenant au marché de travaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour solliciter toute demande de subvention auprès des organismes publics ou privés, d'accepter l'attribution de celle-ci et d'assumer les obligations pouvant en résulter, dont la signature des pièces éventuelles,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Antoine Logié pour toute question relative aux finances, aux partenariats institutionnels et aux politiques contractuelles,

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de l'État dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, l'octroi d'une subvention d'un montant prévisionnel de 1 000 000 euros afin de contribuer au financement de la construction du dépôt communautaire de collecte des déchets ménagers.

Article 2 : De conclure une convention financière avec l'État qui régit les modalités de versement de la subvention.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 19/04/2021

Antoine LOGIE
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le : 19/04/2021

Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020, portant attributions déléguées à monsieur le Président pour préparer et conclure tous les **baux** en qualité de preneur ou de bailleur et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire ou des tiers et réviser les loyers immobiliers,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick COPPIN, conseiller délégué en charge des zones et patrimoine économiques, Pépinières, Capécure,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2020 portant sur un ajustement du mode de fonctionnement des Pépinières de la CAB et une nouvelle tarification à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais poursuit une politique en matière de développement économique via l'immobilier d'entreprises,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le lancement des sociétés en création ou en développement, la CAB propose, au travers d'un hébergement au sein de la pépinière, des bureaux et ateliers, un accompagnement, ainsi que la possibilité de bénéficier d'une série de prestations de services,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : de signer une convention d'hébergement avec **la société OPALE TV SERVICES** l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable, à compter du 15 avril 2021, l'atelier n° 13 à la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, selon les conditions tarifaires suivantes :

Atelier n° 13 de 37,87 m²

- du 15/04/2021 au 30/09/2021 : 37,87 m² x 2,00 €/M²/mois = 75,74 € HT/MOIS
- du 01/10/2021 au 31/03/2022 : 37,87 m² x 3,00 €/M²/mois = 113,61 € HT/MOIS
- du 01/04/2022 au 30/09/2022 : 37,87 m² x 4,00 €/M²/mois = 151,48 € HT/MOIS
- du 01/10/2022 au 31/03/2023 : 37,87 m² x 4,50 €/M²/mois = 170,42 € HT/MOIS
- du 01/04/2023 au 30/09/2023 : 37,87 m² x 5,00 €/M²/mois = 189,35 € HT/MOIS
- du 01/10/2023 au 31/03/2024 : 37,87 m² x 5,50 €/M²/mois = 208,29 € HT/MOIS
- du 01/04/2024 au 30/09/2024 : 37,87 m² x 6,00 €/M²/mois = 227,22 € HT/MOIS
- du 01/10/2024 au 31/03/2025 : 37,87 m² x 6,50 €/M²/mois = 246,16 € HT/MOIS

*tarifs au 1er janvier 2021

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 19/04/2021

Patrick COPPIN
Conseiller délégué

Transmise au contrôle de légalité le : 19/04/2021

Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr